

Tableau n°30 ter du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Date de mise à jour : 1 Octobre 2026

Notre analyse

Le tableau n°30 ter du régime général concerne les cancers du larynx et de l'ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que la salariée doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

Les professions exposées ou ayant été exposées sont celles effectuant ou ayant effectué des opérations susceptibles de générer l'émission de fibres d'amiante. De très nombreuses professions sont concernées le BTP.

Tableau n°30 ter du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Cancers du larynx et de l'ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Maladie professionnelle :
les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies
professionnelles - guide
d'accès aux tableaux du
régime général et du
régime agricole de la
Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Cancer du larynx et de
l'ovaire provoqués par
l'inhalation de poussières
d'amiante

Cliquez ici pour accéder à cet outil